

COMMUNE DE QUINSSAINES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D2021-042

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille vingt et un,
Le douze avril,
Le Conseil Municipal de la commune de QUINSSAINES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de M. Francis NOUHANT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal, le 07 avril 2021

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – André AUROUX – Sandrine BOUNAB – Pamela ETIENNE – Thierry FANAUD – Martine GACON – Sabine LEVASSEUR – Yannick COITE – Fanny VACHON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julien DELUDET à André AUROUX

Loïc MORDAN à Franck PAJOT

Secrétaire de séance : Martine GACON**2021-042 – 12.04 – AVIS SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE VIPLAIX, COURCAIS ET MESPLES**

Monsieur le Maire présente la demande de la Préfecture concernant l'avis à émettre par la commune au sujet de l'implantation d'éoliennes sur les territoires de Viplaix, Courçais et Mesples.

En effet, cet avis est obligatoire, car la commune de Quinssaines se situe dans le périmètre de 14 kms du projet.

La Société La Tombelle a déposé un dossier pour un parc éolien sur les communes de Viplaix, Mesples et Courçais. Il consiste en l'implantation de 9 éoliennes d'une puissance de 2MW et de deux postes de livraison électrique, sur les communes de Viplaix (5), Mesples (2), Courçais (2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de voter contre ce projet.

Pour extrait conforme,
Le Maire – Francis NOUHANT

